

Novembre 2019
N°318

Évènement



Foire de Caen 2019
**Belle mobilisation des éleveurs
aux concours bovins**

Actualité



Du semis au demi
**Inauguration de la première
malterie artisanale Normande**

Services



Mes p@rcelles
**Toutes les données de votre
exploitation à portée de main**

Dossier



Une offre
«**groupes**»
pour tous
les **besoins**

édito



Jean-Yves Heurtin |
*Président de la Chambre
d'agriculture du Calvados*

EGALIM, un an après

Lors du Conseil des ministres du 21 octobre 2019, le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ont présenté les résultats de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Le constat est édifiant, hormis les évolutions de consommation et leur accompagnement, la partie évoquant les relations commerciales constate juste que les EGALIM ont seulement conduit, je cite «à limiter les déflations de prix demandées». Pendant ce temps, Michel Édouard Leclerc est classé par le magazine «People with money», l'homme d'affaire français le mieux payé avec 75 millions d'euros en 2019.

Cette somme est l'équivalent de la rémunération annuelle de l'ensemble des agriculteurs de 2 départements comme le Calvados !!!

Cherchez l'erreur.....

◆ Installation

Préparer et réussir sa transmission

Pour réussir la transmission de son exploitation, il faut l'anticiper afin d'être prêt le moment venu. Pour cela, il est judicieux de se former afin d'aborder sereinement toutes les étapes du processus.

Exploitation cherche repreneur

Bocage

Région d'Aunay sur Odon, exploitation laitière et céréalière, 170 ha, 445 000 litres de lait, vente du corps de ferme (stabulation VL 70 logettes et stabulation paillée pour élève), du cheptel lait (50 VL + génisses), du matériel et des stocks.

Bessin

Exploitant cidricole AB dispose d'une parcelle d'1,8 ha, à disposition d'un porteur de projet AB en circuits courts. Tous types de projets peu consommateurs de foncier sont les bienvenus (apiculture, petits fruits, volailles...) à l'exception du maraichage car plusieurs producteurs sur le secteur, avec qui travaille le cédant.

Bocage

Région de Vire, exploitation laitière, 90 hectares, contrat laitier 425 000 litres, vente du corps de ferme, reprise cheptel mort et vif et des stocks.

Pays d'Auge

Petite exploitation proche de St Pierre Sur Dives. La reprise comprend 4,60 ha de SAU, les bâtiments (récemment rénovés) et la maison d'habitation (fort potentiel). Structure qui conviendrait à un projet en diversification. Cession pour cause de reconversion.

Pays d'Auge

Exploitation laitière, SAU de 68,8 ha dont 16 de labours, le reste en herbe. Référence laitière de 416 000 l, livrés à Agrial. Troupeau mixte (Normandes et Prim'Holstein). Vente du corps de ferme, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en location. Pas de logement compris dans l'offre.

La question de l'âge de départ à la retraite et ou de la durée de cotisation est un sujet d'actualité faisant régulièrement la une de la presse. Cette question se pose pour l'ensemble de la population française : savoir quand on pourra partir et quel sera le montant de cette retraite. Pour les chefs d'entreprise, dont font partie les chefs d'exploitations agricoles, s'ajoute cette question : celle de la transmission de leur outil de travail. Ces outils de travail sont de plus en plus conséquents en taille, en besoin de capitaux et de main d'œuvre.

Anticiper sa cessation d'activité

La transmission de ces structures et l'arrêt d'exploiter sont tout sauf anodins, cela doit s'anticiper. Les divers conseillers gravitant autour de la transmission clament tous que « la transmission se prépare jusqu'à 10 ans avant le départ potentiel en retraite » et d'autant plus quand il n'y a pas de repreneur connu, que ce soit en exploitation individuelle ou sociétaire.

Pour aider les agriculteurs, les Chambres d'agricultures proposent depuis 4 ans, une formation abordant cette thématique. Lors de la dernière session, en février-mars 2019, 13 personnes ont abordé cette réflexion, sur une durée de 3 jours. Lors des journées de formation, les participants ont l'occasion de voir différents professionnels de la transmission, de leur poser des questions sur leur cas personnels et surtout d'échanger.

De nombreuses questions se posent

La session de 2019 a débuté par l'intervention d'une conseillère de la MSA. A partir de la situation personnelle de chacun (état préparé en amont de la formation par la MSA), ont été abordées les questions : des droits, des montants de retraites, des notions de reversions, des dates de départs, des démarches à effectuer, de la possibilité



de conserver une parcelle de subsistance, de la possibilité de poursuivre une activité en tant que retraité... Autant de questions (liste non exhaustive) soulevées par le groupe de participants qui a apprécié la qualité de l'intervention et les échanges qui ont suivis.

La formation s'est poursuivie avec l'intervention d'un conseiller d'entreprise sur les différentes approches de calcul de la valeur de cession des exploitations. Les participants ont reconnu que l'exercice n'est pas aisé, mais que cette étape est essentielle, car elle servira de base de négociation avec un repreneur.

Foncier et patrimoine

Les questions du foncier et du patrimoine ont été abordées sous deux angles différents. L'un avec la présence d'un juriste autour de la question des baux (obligations des bailleurs et des fermiers, différents types de baux, leurs fiscalités, leurs transmission...), de la transmission des droits à produire, des contrats... L'autre avec l'intervention de Me Sylvie BASLEY de la Chambre des notaires de Normandie, venue parler de succession mais également de gestion de patrimoine. Cette dernière a, entre autres, abordé les

donations : comment aider ses enfants sans se démunir ?

Que faire après une carrière bien remplie ?

Lors de cette formation, nous n'abordons pas seulement les questions de transmission sous le seul angle des « espèces sonnantes et trébuchantes ». Le facteur humain, est aussi pleinement pris en compte, que faire de sa vie après une carrière bien remplie, comment pallier un vide, quelle nouvelle vie de couple ou de célibataire, autant de questions qui ont fait l'objet d'un « coaching ». Mais bien au-delà de cela, tous les participants ont témoigné de la richesse des échanges entre intervenants et agriculteurs, l'expression finale de l'un d'entre-eux, résume l'état d'esprit de cette formation : « Quand on se retrouve entre futurs cédants, c'est plus facile d'exprimer ces interrogations et d'évoquer d'éventuelles craintes ou incertitudes ».

Vous êtes concerné, inscrivez-vous !

A l'instar des précédentes sessions, le bilan de la formation « Préparer et réussir ma transmission » a été très positif. Rappelons qu'elle s'adresse à tous les exploitants désirant réfléchir à leur future cessation d'activité ou plus généralement à la transmission de leur exploitation, dans le cadre d'un départ en retraite ou non.

Alors si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous contacter et à vous inscrire à cette formation qui se déroulera à Hérouville St Clair* les 4, 11 et 18 février 2020.

Pour vous inscrire, contactez notre secrétariat formation au 02 31 70 25 32. Pour d'autres questions, contactez Emilie ou Vincent, nos conseillers installation/transmission (coordonnées ci-contre).

* le lieu pourra être adapté en fonction de l'origine géographique des futurs participants.



Contact installation-transmission

Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :
Émilie Legros - 02 31 31 87 64
emilie.legros@normandie.chambagri.fr

Bessin, Bocage :
Vincent Salesse - 02 31 68 95 21
vincent.salesse@normandie.chambagri.fr

Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :
point-info@calvados.chambagri.fr

Safer de Basse-Normandie

www.saferdenormandie.com

◆ Foire de Caen 2019

Belle **mobilisation** des éleveurs aux **concours** bovins

Race normande

La Foire internationale de Caen a mis à l'honneur la Normande, le samedi 28 et dimanche 29 septembre, à l'occasion du concours départemental de la race. Cette année, 73 animaux issus de 15 élevages ont pris part au concours. Yannick Queguiner, président de l'association, salue une belle mobilisation des éleveurs, plus nombreux que l'année dernière.

Le juge mayennais, Laurent COUTARD, a apprécié la qualité des animaux présentés et a eu un coup de cœur pour Hérouville, femelle laitière en cours de 5ème lactation.

Le public a été plus nombreux que l'année dernière et les éleveurs ont pu discuter avec les visiteurs. « Les gens posent des questions, ils veulent savoir comment ça se passe dans les élevages, comment sont nourris les animaux. C'est bien d'être au contact du public », relève le président. L'ancien président de l'association, Denys LEREVEREND, qui a passé la main cette année après quatorze années d'investissement à Yannick QUEGUINER, a salué son courage de reprendre la présidence.

Autres prix spéciaux :

Meilleure mamelle jeune : MANDARINE, Denys LEREVEREND

Lot des 3 meilleures mamelles : MERCEDES, MANDARINE, MOUSSE, Denys LEREVEREND

Meilleure fromagère Prix Graindorge : FANTASTIQUE, EARL HOUSSIN

Meilleure Laitière : ESCORTE, Denys LEREVEREND

Meilleure Bouchère : IRIS, EARL HOUSSIN

Prix d'Élevage : Denys LEREVEREND (Nouvelle - Mandarine - Magique - Liegoise)

Prix Avenir : EARL FERME DES PATIS (Origamy - Olivette - Omelette)

Prix de Bande : EARL OLIVIER DE PREVARIN (Magicienne - Liberte - Merise - Laborieuse)

Challenge Inter-Régional : Pays d'Auge

Prix d'Honneur des femelles non vèlées : NIVEA, EARL HOUSSIN

Prix d'Honneur des vaches gestantes et tarées : JUBILLEE, EARL HOUSSIN

Prix d'Honneur des vaches en lactation : HEROUVILLE, EARL HOUSSIN

Prix Espoir : MANDARINE, Denys LEREVEREND



Propriété de l'EARL HOUSSIN (Pont Farcy - Tessy Bocage), Hérouville a remporté le premier prix de sa section pour les femelles en cours de 5ème lactation et plus, le prix de la Meilleure Mamelle adulte, le prix d'Honneur des vaches en lactation et le prix de Championnat.



Photo de famille, à l'issue des remises de prix, avec Hérouville, la grande championne (à gauche) et Mandarine (à droite), prix espoir.

Race Charolaise

Le concours interdépartemental Charolais a réuni 20 éleveurs avec près de 70 animaux le week-end du 21 et 22 septembre à la Foire de Caen. Cette année, c'est Imagine, appartenant à Régine LEDOUX qui a été désignée meilleure femelle. Pour les mâles, c'est Mickey de l'EARL Delcourt, âgé d'à peine 4 ans, qui remporte le trophée.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des palmarès sur le site de la Chambre d'agriculture du Calvados : <https://calvados.chambres-agriculture.fr/elevage/associations-de-races/concours-de-races/>

Céline Poret - Tél. 02 31 68 95 20 - c.poret@calvados.chambagri.fr

Perrine Géhin - Tél. 02 31 70 25 83 - perrine.gehin@normandie.chambagri.fr



Imagine de Régine Ledoux, Grand Prix d'honneur Femelle



Mickey de l'EARL Delcourt, Grand Prix d'honneur Mâle

◆ Filière équine normande

La Région vous **aide** à créer et développer votre **activité**

L'appel à projet « Aide aux investissements dans la filière équine normande » de la région pour les exploitants de la **filière équine** est ouvert jusqu'au **31 janvier 2020**. Il s'adresse aux exploitants souhaitant créer ou développer une activité équine.

L'objectif de cet appel à projets est de favoriser le développement des porteurs d'initiatives de la filière équine normande par la diversification de leurs activités, le développement de services et/ou produits innovants.

Les bénéficiaires potentiels de cet appel à projet sont les structures agricoles

exerçant les activités suivantes : prise en pension, gardiennage, débouillage, pré-entraînement, entraînement, enseignement de l'équitation, activités utilisant la traction équine.

Les investissements éligibles sont les bâtiments (construction, rénovation), les installations de travail (pistes, carrières, manèges, clôtures), les équipements liés à une activité de reproduction, les matériel de traction animal, les matériel lié à la simplification du travail et les investissements immatériels tel que des brevets, licences, logiciels informatiques.

Le taux d'aide s'étend de 30 % à 45 % avec un plancher de 10 000 € et un plafond de 150 000 € d'investissement.

Vous souhaitez être accompagné pour mesurer la viabilité de votre projet pour déposer un dossier à la Région, nos services Chambres d'agriculture sont à votre service. Dans le cadre du dispositif CASE, la Région apporte une aide à cette prestation d'accompagnement ; ainsi seule 20% de son montant reste à la charge de l'exploitation, soit entre 240 à 360 € HT.

Contact : Chambre d'agriculture: Frédéric BUSNEL 02.33.81.77.94.



La **méthanisation** au cœur des projets de **territoire**

Dans le cadre de la convention signée entre la Chambre d'agriculture du Calvados et le Syndicat des Energies du Calvados (SDEC) en 2017, un plan d'action est validé tous les ans entre les 2 partenaires pour favoriser l'émergence de projets agricoles répondant aux nouveaux enjeux énergétiques et climatiques des territoires du Calvados.

Ce partenariat a permis l'organisation, le 18 septembre dernier, d'un « Atelier de la Fabrique Énergétique » sur le thème de la méthanisation. L'objectif était de présenter aux élus l'intérêt des projets de méthanisation individuels ou collectifs/territoriaux pour leurs projets de territoires en lien avec l'énergie (notamment les



Plan Climat Air Énergie Territorial, Schéma Directeur des Énergies, etc...) ou plus largement avec l'économie circulaire.

En présentant le Plan Méthanisation Normand, Marie GUILLET de Biomasse Normandie a également cassé les idées reçues sur la méthanisation et mis en avant ses atouts :

- Alternative aux énergies fossiles ;
- Retour au sol de ressources actuellement incinérées ou enfouies ;
- Maintien des éléments fertilisants N, P, K et minéralisation de l'azote ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Maintien ou création d'activités et d'emplois non délocalisables (1 emploi pour 300 kw électrique ou 80 Nm3/h) ;

- Diversification des activités agricoles et du revenu ;
- Opportunité d'une concertation élargie entre acteurs sur des problématiques gérées jusqu'alors individuellement sur un territoire.

Deux projets sur le Calvados ont permis d'illustrer les échanges du début d'après-midi :

- La présentation de l'unité de méthanisation territoriale d'Agrigaz à Vire, en cours de construction, par Antoine HERMAN,
- La visite de l'unité de méthanisation agricole de Jan et Rita MEILINK à Croisilles.

A ce jour, le département du Calvados est celui le moins bien doté en outils de

méthanisation sur toute la Normandie. Afin de sensibiliser et d'accompagner les agriculteurs du territoire à s'engager sur ce type de projets, plusieurs événements vont avoir lieu avant la fin d'année :

une formation « Construire mon projet de méthanisation » le **5 décembre** à Hérouville-St-Clair,
« Les locales de l'Énergie » (un temps d'échanges sur la production d'énergie à la ferme) le **12 décembre** à Vire.

Contactez-nous pour obtenir plus d'informations !

Stéphane Berzinger ■

☎ 02 31 70 25 35

s.berzinger@calvados.chambagri.fr

◆ Porte ouverte dans nos antennes

Venez avec vos **projets**, vos **questions**...

Et nous vous répondrons, nous vous orienterons vers les solutions.

La Chambre d'agriculture du Calvados regroupe de multiples compétences en prise directe avec la réalité du terrain, en relation avec les organismes professionnels agricoles et en partenariat avec les collectivités territoriales. Notre métier : vous informer, vous accompagner, vous conseiller.

Pour mieux nous connaître, nous vous invitons dans nos antennes à bénéficier d'un conseil personnalisé, sans rendez-vous et gratuitement, toute la journée, le 5 décembre 2019 à Lisieux puis au cours de l'année 2020 sur les sites de Bayeux, Hérouville St Clair et Vire, à des dates qui restent à préciser.

Tout au long de la vie de l'exploitation...

Futur agriculteur, vous avez un projet

d'installation, de reprise d'exploitation ? Votre conseiller installation vous informera des modalités de création ou de reprise d'une entreprise agricole et pourra vous proposer un accompagnement personnalisé.

Vous avez décidé d'arrêter votre activité agricole, de changer d'activité professionnelle ou de prendre votre retraite. C'est une étape délicate dans la vie d'un agriculteur. L'anticipation est l'une des clés de la réussite d'une transmission. Profitez de cet accès gratuit à nos services pour vous informer.

des conseils techniques...

Vous avez des projets mais vous ne savez pas par où commencer, vous envisagez de construire un bâtiment, vous vous posez des questions sur les énergies renouvelables, vous pensez créer une boutique à la ferme ou vous convertir à l'agriculture

biologique... Il vous faudra financer ces projets, évaluer les conséquences pour votre trésorerie, vos remboursements, votre charge de travail. Nos conseillers bâtiments, circuits courts, entreprise, et agriculture biologique seront présents pour répondre à vos questions.

Vous vous posez des questions sur votre système : pourquoi mes rendements plafonnent-ils, pourquoi ne pas envisager un échange paille/ fumier pour améliorer mon taux de matière organique ? Quelle alternative au maïs fourrager dans un contexte de sécheresse plus fréquente ? Des conseillers en agronomie, en productions végétales et animales – bovins et équins - étudieront avec vous les pistes d'adaptation technique de votre exploitation dans un environnement en perpétuelle évolution.

et réglementaires

Enfin, même si ce n'est pas ce qui est le plus drôle, vous pourrez faire un petit point réglementaire : est-ce que je dois tenir un registre phytosanitaire, un cahier d'épandage ? Est-ce que mon plan d'épandage est toujours valable ? Dans quel cas est-il nécessaire de réaliser un plan prévisionnel de fumure ? En cas de contrôle PAC, suis-je au point ? Existe-t-il des outils pour me faciliter la tâche ? Autant de réponses qui pourront vous être apportées par nos conseillers réglementaires.

L'entrée sera libre, mais pour éviter les temps d'attente, n'hésitez pas à nous appeler.

Béatrice Rodts ■

☎ 02 31 31 87 65

b.rodts@calvados.chambagri.fr

Le **SAGE** de la Vire **approuvé** par les préfets de la Manche et du Calvados

Le 6 mai 2019, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été approuvé par arrêté préfectoral. Son objectif est de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte à la ressource en eau. Il doit pour cela tenir compte de l'ensemble des usages de l'eau, de la fragilité des milieux aquatiques qu'il identifie et protège et définir des actions de développement et de protection des ressources en eau.

Un enjeu à l'échelle du bassin versant

Le bassin versant de la Vire s'étend sur

une surface de 1 570 km² depuis ses deux sources jusqu'à son exutoire en baie des Veys. Il inclut 2 000 kilomètres de chevelu hydrographique ainsi que les eaux souterraines, estuariennes et côtières. Le périmètre concerne 59 communes de la Manche et 22 du Calvados.

Des actions très concrètes accompagnées

Tous les usagers sont concernés par les actions à déployer. **Les exploitants agricoles** seront incités (démonstration,

formations...) à réduire l'impact des pesticides et de l'azote par des techniques alternatives. Des diagnostics pourront être proposés pour éviter le transfert de germes liés au bétail (limiter l'abreuvement direct aux cours d'eau) ou des fuites d'effluents stockés. Pour limiter le ruissellement et le transfert de polluants, ils seront aussi invités à réaliser un état des lieux bocager, à maintenir, voire développer les surfaces de prairies et les linéaires de haies sur l'exploitation. Différents programmes -

conventions de gestion, contrats Natura 2000...- soutiendront les efforts de préservation et de restauration des zones humides.

L'ensemble du document est consultable en ligne : www.sage-vire.fr

D'après la Lettre du SAGE – n°18

Contact :

Syndicat de la Vire - Stéphanie LEGENDRE

☎ 02 14 16 30 71 - s.legendre@svsl.fr

Le changement climatique à la ferme

S'engager dans la lutte contre le changement climatique, telle est la volonté du territoire du Bessin. Les intercommunalités Bayeux Intercom, Isigny Omaha Intercom et Seules Terre et Mer ont confié au Syndicat Mixte Bessin Urbanisme la réalisation de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

En effet, les intercommunalités de plus de 20 000 habitants sont tenues de construire un PCAET pour mettre en œuvre la transition énergétique des territoires. Ce document fixe des objectifs et établit les actions à mettre en

place afin de diminuer l'impact des activités humaines sur le climat. Les acteurs du territoire, dont la Chambre d'agriculture, sont consultés pour l'élaboration de ce PCAET.

Les actions sont déclinées en différentes thématiques :

- réaliser des économies d'énergie
- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- produire des énergies renouvelables
- faire évoluer les pratiques et les modes de vie

L'agriculture est fortement concernée par ce PCAET à la fois car c'est un secteur émetteur de gaz à effet de serre et capteur d'azote, mais aussi parce que l'activité sera fortement impactée par les effets du changement climatique.

Une ferme ouverte pour sensibiliser les élus

Afin que les objectifs fixés par l'intercommunalité soient réalistes et

permettent des actions concrètes, la Chambre d'agriculture du Calvados, en association avec Bessin Urbanisme, a proposé aux élus des communes du territoire une ferme ouverte sur la thématique « Agriculture et Changement Climatique » chez Anne-Sophie ANSEL et Yann PROFICHET au GAEC de la Bertinière, à Lingèvres le 18 octobre 2019.

Nos conseillers ont pu présenter les effets positifs de l'agriculture (stockage du carbone, production d'énergie renouvelables...), le principe du diagnostic CAP'ZER pour évaluer l'empreinte carbone d'une exploitation et la réduire ou encore les enjeux des circuits courts. La laiterie Danone était également présente pour évoquer leurs travaux dans ce domaine.

Mme ANSEL a ensuite fait visiter son exploitation et expliqué sa démarche et les difficultés auxquelles elle a pu être confrontée.

Cet événement a été l'occasion de présenter

Avec le soutien de :



de nouvelles pratiques agricoles adaptées aux enjeux climatiques, mais également de rappeler que l'agriculture est une activité de production en lien direct avec le milieu naturel qui doit intégrer certaines contraintes économiques et matérielles.

Margot Segouin

☎ 02 33 06 45 21

margot.segouin@normandie.chambagri.fr



Du semis au demi : inauguration de la première malterie artisanale normande

Les fabricants de bières artisanales revendiquent un lien fort au territoire, mais la plupart des brasseurs se fournissent en malt auprès de quelques malteries leaders du secteur « craft beer » (en France, Belgique ou Allemagne), faute d'outil adapté en Normandie...

Mais ça, c'était avant ! La première malterie artisanale normande a été inaugurée ce

mercredi 2 octobre 2019, en présence du président de la Région Normandie Hervé Morin, et du président du pôle filières des Chambres d'agriculture de Normandie, Jean-Marie Lenfant.

Normandie Malt a été créée par Marie et Franck Polidor à Saint Martin des Entrées, près de Bayeux. Ce projet de malterie a été soutenu par la Chambre d'agriculture de Normandie qui y a vu dès son origine l'opportunité d'implanter en Normandie le chaînon manquant d'une filière 100% régionale orge – malt – bière.

Petits volumes et large gamme

Ce nouvel outil unique dans la région est dimensionné et équipé pour traiter de petits volumes d'orge (lots de 5T) et proposer une large gamme couvrant tous les besoins des brasseurs. D'une capacité annuelle de 300T de malt à plein régime, l'entreprise pourra réaliser du maltage à façon, que ce soit en agriculture biologique ou conventionnelle.

Après la visite inaugurale de l'entreprise, Franck Polidor (co-gérant) a prononcé un



discours d'accueil, soulignant la volonté de Normandie Malt de contribuer à une filière brassicole régionale en lien fort avec les brasseurs et producteurs de houblon normands.

Jean-Marie Lenfant, quant à lui, a souligné la nécessité d'accompagner la structuration des filières en émergence pour les pérenniser et proposer aux agriculteurs des opportunités de diversification de leurs assolements.

Enfin, Hervé Morin a mis en avant la formidable opportunité que représente ce nouvel acteur économique pour porter toute une filière vers des produits 100% normands et faire rayonner l'excellence normande !

De nombreux brasseurs normands ont fait le déplacement, ainsi que l'association Houblons de Normandie ou encore des partenaires institutionnels.

Guillaume Mesnildrey

☎ 02 31 47 22 32

guillaume.mesnildrey@normandie.chambagri.fr



Un coup d'œil dans le rétroviseur

En 2017, la Chambre d'agriculture de Normandie a mené une enquête auprès des brasseurs pour mieux connaître la dynamique de ce jeune secteur, ainsi que l'intérêt pour un approvisionnement régional. Les premières conclusions étaient encourageantes et ont incité à poursuivre le projet d'une filière en Normandie.

C'est à ce moment que Marie et Franck Polidor ont intégré le groupe de travail avec l'objectif de créer la première malterie artisanale normande. Forts d'une expérience en ingénierie, ils ont imaginé leur projet en observant le modèle québécois où les brasseries artisanales s'appuient sur un réseau de petites malteries.

Le maltage demeurait jusque-là le chaînon manquant dans le paysage brassicole régional. L'apparition de ce nouveau projet normand a permis d'accélérer la structuration de la filière de manière significative.

Agenda

Comment irriguer en ZRE ?

Lundi 2 décembre 14h30, Salle des fêtes, Grainville Langannerie

Réunion d'information pour les irrigants situés en zone de répartition des eaux.

Contacts : Valérie Patoux

☎ 02 31 53 55 09

Contacts : Nadège Donnet

☎ 02 31 53 55 01

Dresser votre chien de troupeau

Mardi 3 décembre, 14h30, à Les Authieux sur Calonne
Judi 5 Décembre, 14h30, à Roullours

Vous destinez votre jeune chien à travailler au troupeau ? Nous vous proposons deux après-midi d'information pour échanger et aborder le choix de la race, l'arrivée du chien chez soi, l'éducation, le dressage et surtout les pièges à éviter au démarrage.

Contact : Céline Poret

☎ 07 85 44 43 99

Marché de Noël des producteurs fermiers et biologiques

Dimanche 22 décembre, de 10h30 à 19h, parvis et église St-Sauveur à Caen

Les producteurs fermiers et les producteurs biologiques du Calvados vous invitent à les retrouver, à la veille des fêtes de fin d'année, pour la 11ème édition de leur marché de Noël. Dégustations et vente de produits fermiers issus de notre production locale. Tombola pour gagner des paniers de produits fermiers..

Contacts : Hervé Gasnier

☎ 02 31 70 25 94

Une offre « groupes » pour tous les besoins !

Geoffroy De Lesquen, membre du groupe Centre Plaine

Depuis quand participez-vous au groupe culture ?

Rapidement après mon installation en 2008, j'ai souhaité rejoindre un groupe culture. Je travaille avec le groupe Centre Plaine depuis le printemps 2009.

Que vous apporte le travail en groupe ?

Au départ je souhaitais bénéficier de conseils techniques principalement. Les réunions complétées de tour de plaine réguliers m'ont permis de progresser. Cela m'a aidé à développer mes connaissances sur les fondamentaux de mes cultures.

Avec les 15 collègues du groupe, c'est aussi l'occasion de partager et confronter nos points de vue.

Je partage plus facilement ce que j'observe dans mes cultures avec mes collègues. Nous pouvons nous alerter ou nous rassurer sur un problème émergent.

J'apprécie également la présence d'Amélie, qui suit et anime le groupe. Elle nous apporte les informations techniques pour adapter nos interventions. Avec une réglementation qui évolue rapidement, elle nous informe des dernières évolutions.

Depuis 10 ans maintenant, pourquoi restez-vous en groupe ?

Le groupe me permet de prendre du recul vis-à-vis de mes pratiques. Les rendez-vous réguliers m'imposent de prendre du temps pour l'analyse et la réflexion.

Avec quelques-uns de mes collègues, nous avons constitué un groupement d'achats, nous avons toujours besoin d'un conseil technique. Le groupe nous permet également de bénéficier des résultats d'essais conduits localement.

J'apprécie de pouvoir être libre de mes choix techniques et de m'affranchir d'une démarche commerciale.

Que diriez-vous à vos collègues qui souhaitent intégrer un groupe ?

N'hésitez pas ! Travailler en groupe permet de progresser. C'est un bon moyen de rencontrer et d'échanger avec vos voisins.

Rien de tel que l'échange, le partage d'expériences et la découverte de nouveaux horizons pour avancer dans son métier, quel que soit celui-ci d'ailleurs ! Dans le cadre de son offre « groupes », la Chambre d'agriculture s'emploie à mettre en œuvre les réponses aux questions d'aujourd'hui et de demain, en mixant réglementaire, technique, économique, évolutions de pratiques...



Groupes spécialisés cultures

Des lieux de partage de bonnes pratiques avec d'autres agriculteurs pour anticiper l'évolution de votre métier

PUBLIC

Producteurs de grandes cultures.

VOUS SOUHAITEZ

- Optimiser vos marges brutes et maîtriser vos coûts de production.
- Echanger sur vos pratiques, vos résultats avec les agriculteurs du groupe partageant les mêmes attentes et/ou proches géographiquement.
- Echanger sur les innovations possibles localement.
- Allier professionnalisme et convivialité.

NOTRE SERVICE

- Des réunions régulières et des tours de plaine chez les adhérents du groupe.
- Des références et des conseils issus des essais normands.

- Un abonnement aux notes et flashes du service Info'Conseil cultures.
- Un accès à des formations proposées par la Chambre d'agriculture du Calvados.
- Un accès réservé à l'espace abonné du site de la Chambre d'agriculture du Calvados.
- Une invitation personnalisée aux différentes manifestations organisées par la Chambre d'agriculture du Calvados.

DUREE

Abonnement d'une année.

LES +

- Des conseils techniques objectifs en temps réel.
- Un contact personnalisé avec des conseillers spécialisés en grandes cultures.
- L'optimisation des coûts de production.
- Une information adaptée et indépendante.
- Des échanges enrichissant entre producteurs.



Groupes spécialisés légumes

Des lieux d'échanges et de réflexion pour optimiser votre production et vous adapter aux enjeux commerciaux

PUBLIC

Producteurs de légumes de plein champ.

VOUS SOUHAITEZ

- Echanger sur vos pratiques avec d'autres producteurs.
- Bénéficier d'un suivi spécialisé et d'un regard extérieur sur vos parcelles.
- Expérimenter des innovations techniques et avoir accès en priorité aux résultats.
- Rechercher des solutions techniques pour adapter votre production aux exigences du marché.
- Optimiser votre rentabilité.

NOTRE SERVICE

- Des notes et des messages techniques.
- Des synthèses de résultats d'essais.
- Des visites d'essais et de parcelles en tour de plaine.
- Des visites dans d'autres régions productrices.
- Des réunions sur les synthèses d'essais, les actualités phytotechniques ou sur des thèmes d'actualité.
- Des conseils personnalisés sur demande.

DUREE

Abonnement d'une année.

LES +

- La possibilité d'échanger avec d'autres adhérents en tour de plaine tout en bénéficiant d'un conseil personnalisé et indépendant sur les parcelles.
- Un contact personnalisé avec un conseiller spécialisé en légumes de plein champ.



Analyse en groupe sur les pratiques agronomiques et propositions d'évolutions (mars 2019)

Groupes spécialisés élevage

Des lieux de partages de bonnes pratiques pour anticiper l'évolution de votre métier

PUBLIC

Producteurs de bovins lait ou de bovins viande.

VOUS SOUHAITEZ

- Confronter vos pratiques, vos résultats avec des producteurs partageant les mêmes attentes et/ou proches géographiquement.
- Optimiser vos marges brutes et maîtriser vos coûts de production.
- Allier professionnalisme et convivialité.
- Echanger sur les innovations possibles localement.

NOTRE SERVICE

- Des rencontres régulières chez les éleveurs du groupe.
- Des références et des conseils issus d'études indépendantes.

- Un abonnement aux notes et messages du service Info'Conseil.
- Un accès réservé à l'espace abonné sur le site de la Chambre d'agriculture du Calvados.
- Des contacts téléphoniques privilégiés avec votre conseiller spécialisé.
- Une invitation personnalisée aux différentes manifestations organisées par la Chambre d'agriculture du Calvados.

DUREE

Abonnement d'une année.

LES +

- Une information adaptée, basée sur des études indépendantes.
- Des conseils techniques et économiques objectifs en temps réel.
- Un contact personnalisé avec des conseillers spécialisés en élevage.



Camille, membre du groupe lait de Beny-St Sever

Installée en GAEC familial à La Ferrière Harang (commune de SOULEUVRE EN BOCAGE), Camille DE PAEPE participe au groupe lait de Beny-St Sever depuis 5 ans.

Qu'est-ce que le groupe vous apporte au quotidien dans la conduite du GAEC ?

«Le GAEC adhère au groupe lait local depuis 2007. Moi, je l'ai découvert, un peu avant mon installation en accompagnant mon conjoint. Lorsque je me suis installée, c'est tout naturellement que j'ai pris le relais. Ce qui m'intéresse, ce sont les échanges au sein du groupe. En parlant de nos pratiques d'éleveurs, de nos vécus et de nos résultats technico-économiques, ça me donne des pistes d'améliorations. Ensuite, j'en parle avec mes associés avant de mettre en pratique les choses à modifier.

Le côté vie de groupe permet aussi de sortir du quotidien et de prendre du recul. Et puis, on est tenu au courant des nouvelles réglementations et des nouvelles techniques lors des rencontres ou à travers les flashs synthétiques que nous recevons tous les mois.

Que diriez-vous à quelqu'un qui souhaiterait intégrer le groupe ?

« Tu es le bienvenu ! D'ailleurs, cette année, nous espérons accueillir de nouveaux éleveurs pour rendre le groupe encore plus dynamique. En tous cas, si tu te poses des questions, franchis le pas ! La journée de découverte te permettra de te rendre compte des avantages du groupe. Au début, on n'ose pas trop parler. Mais les liens avec les autres se font rapidement au fil des rencontres. Si tu as peur d'être jugé sur tes choix ou résultats, rassure-toi : les échanges se font dans un esprit d'ouverture et ne visent qu'un seul but, nous situer, progresser et avancer».



Groupe Agriculture SOL vivant, un exemple du dispositif groupe 30 000

Dans le cadre d'Ecophyto, l'Agence de l'eau finance des jours d'animation, réalisés par un conseiller de la structure porteuse, pour un groupe d'agriculteurs via le dispositif groupe 30 000. Les agriculteurs se regroupent pour mettre en place des systèmes et des techniques plus économes en produits phytosanitaires. Chaque membre du groupe bénéficie d'un diagnostic afin d'évaluer l'évolution de ses pratiques.

Le groupe Agriculture SOL vivant a démarré en janvier 2016 et bénéficie des financements groupe 30 000 depuis janvier 2017. L'objectif du groupe est de préserver le sol par la pratique du semis direct sous couvert. A travers cette technique, la réduction des intrants est travaillée par une adaptation de l'itinéraire, une modification de la rotation, l'association de cultures... Ce groupe est mené en partenariat avec la FD CUMA, Agrial, la fédération des chasseurs et la MFR de Maltot.

Le groupe se réunit une quinzaine de fois par an. Les formats de rencontre sont variés. Plusieurs déplacements hors du département sont proposés afin de visiter des agriculteurs expérimentés. Dernièrement, le groupe a rendu visite à Patrick Lecalonnec, agriculteur en Côtes d'Armor en agriculture biologique et non labour depuis 15 ans.

Des visites d'exploitations des membres du groupe sont régulièrement organisées. L'objectif est d'échanger sur les pratiques de chacun. Ce retour d'expérience est une assurance pour faire évoluer son système.

Des portes ouvertes sont aussi organisées une fois par an. Ces manifestations servent de vitrines, à travers des ateliers, des travaux réalisés au sein du groupe.



Stands lors de la porte ouverte de 2017 sur le passage en semis direct avec le témoignage d'Henri Legrand et sur l'utilisation des extraits fermentés de plantes par la visite d'un essai en microparcelle.



Echanges entre Camille DE PAEPE (à gauche) et Fanny LERAY, animatrice du groupe lait

Dossier préparé par David Delbecque, Fanny Leray, Charlotte Gardon, Samuel Hardy et Stéphane Berzinger

02 31 70 25 35

s.berzinger@calvados.chambagri.fr

Juridique**Factures : quelle forme et quel contenu ?**

Une facture est une note détaillée de services réalisés ou de marchandises vendues. Elle doit être rédigée en langue française, être établie en 2 exemplaires, dont l'original pour le client.

Les mentions obligatoires

La date de la facture : date à laquelle la facture est émise.

Le numéro de la facture : numéro unique pour chaque facture et basé sur une séquence chronologique et continue.

La date de la vente ou de la prestation de service : date où est effectuée (ou achevée) la livraison des biens ou la prestation de service.

L'identité du vendeur ou du prestataire de services : dénomination sociale (ou nom et prénom pour un entrepreneur individuel), adresse du siège social, adresse de facturation (si différente), numéro de Siren ou Siret, code NAF, forme juridique et capital social (pour les sociétés), numéro RCS et ville du greffe d'immatriculation (pour les sociétés agricoles), .

L'identité de l'acheteur ou du client : dénomination sociale (ou nom pour un particulier), adresse du client (sauf opposition pour un particulier), adresse de facturation si différente (nouveau au 1er octobre 2019), adresse de livraison.

Numéro du bon de commande : lorsqu'il a été préalablement établi par l'acheteur (nouveau au 1er octobre 2019).

Numéro d'identification à la TVA : numéro d'identification à la TVA du vendeur et du client professionnel (seulement si dernier est redevable de la TVA). Ces mentions ne sont pas obligatoires pour les factures dont le montant hors taxes est inférieur ou égal à 150 €.

La désignation et le décompte des produits et services rendus : nature, marque, référence des produits, dénomination précise, quantité, prix unitaire hors taxes et taux de TVA ajoutée, remises et autres rabais éventuels.

Le prix catalogue : prix unitaire hors TVA des produits vendus ou taux horaire hors TVA des services fournis.

Le taux de TVA légalement applicable : notamment si différents taux de TVA s'appliquent, ils doivent apparaître de manière claire par lignes.

Réduction de prix : rabais, ristourne, remise à la date de vente ou de la prestation de service, à l'exclusion des opérations d'escompte non prévues sur la facture.

Somme totale à payer : hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC)

Concernant le paiement : la date ou délai de paiement, les taux de pénalités en cas de non-paiement à la date de règlement inscrite sur la facture et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement (40 €).

Les mentions particulières selon les cas particuliers

Le vendeur ou prestataire est membre d'un centre de gestion ou d'une association agréée : ajouter la mention « Membre d'une association agréée, le règlement par chèque et par carte bancaire est accepté ».

Le vendeur a un régime de remboursement forfaitaire agricole TVA : ajouter la mention « TVA non applicable, art. 298 quater du Code général des impôts ».

Les sanctions

Depuis le 1er octobre 2019, tout manquement à l'obligation de facturation entre professionnels sera puni d'une amende administrative dont le montant ira de 75 000 € pour une personne physique à 375 000 € pour une personne morale. Cette amende pourra être doublée en cas de nouvelle faute dans un délai de 2 ans à compter de la 1ère sanction.

De plus, les entreprises ne respectant pas les règles de facturation s'exposent à une amende fiscale de 15 € par mention manquante ou inexacte. Toutefois le montant de l'amende ne peut excéder le quart du montant de la facture.

Céline Dureuil-Boullier

☎ 02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

Agriculture biologique

◆ Vu à TechBio

Comment maîtriser de la luzerne intercalaire ?

Le salon Tech&Bio 2019, près de Valence, a accueilli plus de 20 000 personnes les 18 et 19 septembre. Parmi les nombreuses expérimentations présentées, focus sur l'association luzerne-cultures en rotation.

Essayer de **maîtriser de la luzerne intercalaire**, couvert permanent, dans une rotation de cultures annuelles : c'est ce que présente d'emblée Régis Hélias d'Arvalis, qui teste cette technique depuis deux ans dans le sud de la France. La luzerne est semée tous les 30 cm sous couvert de tournesol, et le blé tous les 30 cm également, ce qui donne un rang de culture tous les 15 cm, **tout en utilisant**

le guidage RTK. Postulat de base : le rendement du blé est peu affecté par cet écartement ; et l'objectif est de freiner la luzerne pour éviter la concurrence.

La société Eco-mulch a répondu à son appel pour concevoir un **broyeur interligne** : la luzerne est fauchée au semis de la céréale en novembre, puis deux ou trois fois dès son redémarrage, jusqu'à ce que la céréale prenne le dessus. Les débuts sont prometteurs.

Cette association luzerne-cultures est déjà testée par des producteurs en bio ou conventionnel dans le Calvados. Les tests réalisés ailleurs en France mettent en alerte sur la maîtrise de la luzerne par roulages répétés, ce qui ne suffirait pas à limiter suffisamment les redémarrages. Autre question : quelle durée de la luzerne dans ce système (risque maladies), et comment adapter des cultures d'été en élargissant l'entre-rangs. Autant de questions à travailler dans les campagnes à venir.

Déchaumeur, trieur optique...

La société Agrosol (Jean-Frédéric Martin) présentait un **déchaumeur animé par la prise de force**, avec des doigts montés sur un axe horizontal (derrière trains de dents à patte d'oie. Marque Kvik-Finn, Finlande) : objectifs scalpage puis extirpation de racines, annoncé intéressant pour la gestion des rumex.

Parmi les nombreux autres sujets d'intérêt : **les nombreux trieurs optiques de petite dimension** pour la gestion de cultures de niche en alimentation humaine; **le fauchage-andainage des cultures** à moissonner, même dans le sud de la France, par exemple pour avancer des dates de récolte et permettre des « double » cultures. Nous y reviendrons ultérieurement.

Jacques Girard

☎ 02 31 53 55 03

j.girard@calvados.chambagri.fr

Élément du broyeur interligne monté sur la poutre Gaïa d'Ecomulch, animé par un moteur électrique



Nos prochaines formations

Je prépare l'avenir : je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture. Préparez vos projets, inscrivez-vous à nos formations en toute simplicité sur notre site internet, rubrique formation. Retrouvez également toutes les formations sur notre catalogue régional.

Productions végétales

▲ Optimiser ma pulvérisation, du pulvérisateur à la plante

J'utilise toutes les possibilités de mon matériel et améliore sa précision.

10 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02 31 70 25 04

Tarif : 63 €

▲ Obtenir son CERTIPHYTO Décideur Exploitation – PRIMO CERTIFICAT

15 et 21 janvier à Hérouville Saint Clair

Contact : Christophe DENDONCKER

☎ 02 35 59 47 05

Gratuit

▲ Introduire le désherbage mécanique dans ma rotation (BAC: MAEC...)

De multiples possibilités pour mettre en œuvre le désherbage mécanique dans mon exploitation: en AB, ou pour réduire les IFT de façon conséquente.

17 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Jacques GIRARD

☎ 02 31 51 66 35

Tarif : 63 €

▲ Démarrer une nouvelle campagne avec Mes P@rcelles

Je valorise mon suivi technique.

5 décembre à Saint-Lô

19 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02 31 70 25 04

Tarif : 63 €

▲ Quelles alternatives au glyphosate ?

Un arrêt des spécialités contenant du glyphosate peut modifier mon système de cultures. Je souhaite l'envisager.

14 janvier 2020 à Hérouville Saint Clair

Contact : Nicolas RIBOT

☎ 02 31 51 66.39

Tarif : 63 €

▲ HVE1 : Obtenir ma certification environnementale en polyculture élevage

Je valide ma certification environnementale pour réduire les contrôles.

17 et 28 janvier à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02 31 70 25 04

Tarif : 126 €

Productions animales

▲ Insémination par l'éleveur (IPE)

J'assure moi-même l'insémination de mon troupeau.

16 et 17 janvier 2020, 6 et 7 février 2020

à Lisieux

Contact : Marie NYK ☎ 02 31 31 87 63

Tarif : 252 €

▲ Apprécier le stade de gestation de mes vaches grâce au palper rectal

Je veux apprendre les bons gestes pour améliorer mes performances repro.

13 décembre à Vire

Contact : Céline PORET ☎ 02 31 68 95 20

Tarif : 63 €

▲ Insémination par l'éleveur (IPE)

J'assure moi-même l'insémination de mon troupeau.

16 et 17 janvier 2020, 6 et 7 février 2020

à Lisieux

Contact : Marie NYK ☎ 02 31 31 87 63

Tarif : 252 €

▲ Démarrer ou convertir un élevage allaitant en bio

Je m'informe sur l'intérêt d'une conversion en AB.

16 janvier à Lisieux

Contact : Marie NYK ☎ 02 31 31 87 63

Tarif : 63 €

Agriculture biologique

▲ Démarrer la conversion bio de mon élevage laitier

Pour réussir sa conversion bio, identifiez les changements techniques, économiques, administratifs, commerciaux et l'accès aux aides.

5 décembre à Vire

Contact : Thierry METIVIER

☎ 02 31 51 66 32

Tarif : 63 €

▲ Démarrer ou convertir un élevage allaitant en bio

Je m'informe sur l'intérêt d'une conversion en AB.

17 décembre à Lisieux

Contact : Marie NYK ☎ 02 31 31 87 63

Tarif : 63 €

Entreprise

▲ Premiers secours : savoir intervenir

Comment se comporter en cas d'accident humain dans votre exploitation et intervenir efficacement ?

5 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02 31 70 25 04

Tarif : 63 €

▲ DUER : rédiger mon document unique d'évaluation des risques

Je repars avec mon DUER sur clé USB.

3 et 17 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02 31 70 25 04

Tarif : 108 €

▲ Vérifier mes matériels de levage et de manutention

Je suis autonome pour vérifier mes matériels de levage et de manutention en conformité avec la législation.

5 décembre à Hérouville St Clair, 14 janvier à Vire, 15 janvier à Hérouville St Clair

Contact : Benoit LABBE

☎ 02 31 70 26 06

Tarif : 63 €

Energie

▲ Construire mon projet de méthanisation

J'évalue l'intérêt d'un projet de petite méthanisation sur mon exploitation.

5 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02 31 70 25 04

Tarif : 63 €

Circuits courts

▲ Fabriquer ma farine et la valoriser en circuits courts

J'évalue la faisabilité de transformer mes céréales en farine à la ferme.

12 et 17 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Mathilde ROSETTE

☎ 02 33 31 49 85

Tarif : 63 €

Spécial Installation

▲ Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

5 et 12 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Marie DUMONT

☎ 02 31 70 25 32

Gratuit (parcours installation)

▲ Financer mon projet

Je réalise mon plan de financement et mon prévisionnel de trésorerie

12 décembre à SAINT LO

Contact : Marie DUMONT

☎ 02 31 70 25 32

Gratuit (parcours installation)





◆ Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Des paiements directs construits par les agriculteurs pour les agriculteurs ?

Plusieurs agriculteurs du Bessin ayant contractualisé des mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) s'interrogent sur les futures aides environnementales qui seront mises en place dans les années à venir.

Bon nombre de dysfonctionnements sont intervenus dans la mise en œuvre des MAEC tels que les retards de paiement, des indicateurs parfois compliqués à suivre ou encore des règles non connues complètement à la contractualisation.

A la demande d'agriculteurs engagés en MAEC, une réunion sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) a été organisée au Molay Littry le 25 septembre 2019 par le syndicat d'eau du Molay Littry en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Rémunérer des services environnementaux

Depuis quelques années, plusieurs expérimentations sont menées concernant

les PSE en France. L'idée est de rémunérer des services environnementaux rendu par les agriculteurs ; cette rémunération pouvant être d'origine privée (par les entreprises) et/ou publique (Etat, Agence de l'eau par exemple).

Hervé SEVENOU agriculteur breton, président d'une association nommée All'i'Homme a présenté plusieurs exemples concernant la mise en place de rémunération de services environnementaux rendus par certains agriculteurs bretons tels que l'entretien de cours d'eau, bocage, fonds de vallée... All'i'homme se place ainsi entre les agriculteurs, en détectant les services agricoles rendus à la sociétés, et les entreprises ; ces dernières étant souvent en recherche de thématiques environnementales sur lesquelles investir.

Marine GRATECAP, chargé de mission agricole pour le syndicat d'eau du Roumois et du plateau du Neubourg dans l'Eure a présenté un autre exemple. Accompagné

par une consultante, les agriculteurs ont ainsi créé, en lien avec le syndicat d'eau, un paiement rémunérant les efforts fournis par chacun pour réduire les apports d'azote sur une aire d'alimentation de captage. Ce paiement est ainsi versé aux agriculteurs sur la base du volontariat dès lors que leur reliquat sorti hiver est inférieur à un certain seuil.

D'autres exemples existent. L'Etat et l'Agence de l'eau souhaitent que ce genre de dispositif puisse se développer dans un futur proche. Une demande de l'Etat est actuellement en cours auprès de l'Union Européenne afin que ce type d'aide « locale » soit compatible avec la PAC et puisse ne pas entrer dans les minimis. La Chambre d'agriculture accompagnera ce genre d'expérimentation dans le Bessin dans les prochains mois.

Julien Daurios

☎ 02 31 51 66 31

j.daurios@calvados.chambagri.fr

Prévenir les vols en milieu rural

Mise en place en mai 2018 par la brigade de Vire, la cellule de contact de la Gendarmerie nationale a pour objectif de favoriser les échanges avec les acteurs sur le territoire. Elle se compose de l'Adjudant-Chef BOULAY, contact privilégié pour les administrations et les entreprises dont les agriculteurs, et de 4 réservistes itinérants.

Ces « gendarmes du quotidien » répondent aux attentes locales en termes de sécurité, transmettent des informations concrètes (mise en place d'alerte par mailing sur les vols de fuel par exemple), enregistrent des plaintes si besoin et luttent contre le sentiment d'isolement sur le territoire de Vire-Normandie et Noues de Siennes, nouvelle commune à l'ouest de Vire.

Certains voleurs font du repérage en achetant auprès des agriculteurs via le Bon Coin ou autres sites. Si vous observez des personnes, véhicules suspects, ne pas hésiter à prendre des photos des plaques d'immatriculation et, si nécessaire, appeler le 17.

David Delbecque

☎ 02 31 68 65 71

d.delbecque@calvados.chambagri.fr

Les agriculteurs, régulièrement ciblés par les voleurs

Voici la liste des principales cibles et les conseils pour limiter les risques :

Echanges entre l'Adjudant-Chef BOULAY et les élus du Groupe Territorial du Bocage début septembre.



Cible des vols	Méthodes des voleurs	Moyens de prévention
Fuel	Les camions de livraison sont suivis par un véhicule utilitaire avec remorque équipée de pompe électrique et batterie. Ces vols ont souvent lieu la nuit lors de gros travaux agricoles (ex : ensilage)	- Remontée des vols - Compteurs sur les citernes - Détecteurs de présence - « Chien de garde » (pas d'affiche « chien méchant ») - Vidéosurveillance (*) - Pas de matériel isolé
Ferraille (cuivre, batterie...)		Pas de stockage en bordure de route
Outils/petits matériels	Souvent des personnes seules circulant le jour dans des petits véhicules	Conservation des numéros de série des matériels
Véhicule utilitaire		Pas de clés laissés sur le véhicule
Tracteur	A pied puis rejoint un camion avec container à 10-15 km du lieu du vol, organisation en filières européennes	Installation de traceurs Pas de tracteur isolé Pas de clés laissés sur le tracteur

(*) vidéosurveillance : il est interdit de filmer la voie publique. La caméra peut être orientée vers la zone d'identification des plaques d'immatriculation des véhicules entrants. S'il y a des salariés sur l'exploitation, ils doivent être informés. Si vous accueillez du public, une déclaration en préfecture doit être faite.





Suivi de **parcelle** de **pois chiche**

Suite à un besoin de diversification de l'assolement en lien avec des enjeux technico économiques (problème de salissement, remplacement de la betterave...), nous étudions la faisabilité d'implantation de nouvelles cultures de printemps dans la rotation.

La Chambre d'agriculture du Calvados, en partenariat avec la coopérative de Creully et Terres Inovia, a suivi un réseau de parcelles de pois chiche dans le département du Calvados. Trois parcelles ont été



Parcelle de pois chiche en cours de végétation

suivies sur les communes de Maltot, Barbeville et Lantheuil. Quatre visites ont été organisées au cours de la campagne.

Le pois chiche est une culture de chaleur. Il est cultivé en Inde et est bien acclimaté aux climats de type méditerranéen, comme l'Espagne, la Turquie, le Maghreb et le sud de la France. Cette culture est cultivée dans l'Eure depuis 2016. 300 ha sont implantés depuis 2017. Cette année, 17 ha ont été semés dans le département du Calvados avec la coopérative de Creully.

Cette culture est adaptée aux sols superficiels. Le pois chiche étant une plante à cycle indéterminé, le sec va interrompre la croissance. En sol plus profond, l'utilisation d'une faucheuse andaineuse permettra de garantir la récolte. Il se sème au printemps, en mars-avril et se récolte en septembre.

L'objectif du suivi est d'identifier les facteurs limitants, de connaître les rendements potentiels dans le département dans différents types de sol.

Cette culture pourrait trouver sa place sur des parcelles superficielles (type plaine de Falaise,...) où les potentiels sont limités.

Charlotte Gardon ■

☎ 02 31 53 55 06

c.gardon@calvados.chambagri.fr



◆ Abattoir de proximité

Deux projets pour l'abattage des **porcs** et petits **ruminants**



L'abattoir SOCAVIA de Beuvillers près de Lisieux a fermé ses portes en janvier 2019, laissant les éleveurs d'ovins sans solution de proximité. Cet abattoir traitait 5000t/an, 70% en bovins, 30% en ovins. Aujourd'hui, les éleveurs se tournent vers les abattoirs de Seine Maritime, Le Trait et Cany Barville, ou de Mayenne, Pré en Pail, ou de la Manche, à St hilaire du Harcouët. Pour ceux qui sont engagés en circuits courts et qui doivent approvisionner des bouchers ou des magasins locaux, les temps et les couts de trajet ne sont pas tenables.

Plusieurs projets sont donc en réflexion et Aurélie Mournaud et Clément Lebrun, élus de la Chambre d'agriculture, ont estimé qu'il était temps de faire un point sur leur état d'avancement afin que les éleveurs puissent se positionner sur les solutions qui leur conviendraient le mieux. Une quarantaine d'éleveurs avait répondu présent à l'invitation.

Abattoir mobile sur camion

Le premier projet est porté par l'association Bio en Normandie. Soucieuse du bien-être animal et des kilomètres à parcourir pour se rendre sur les lieux d'abattage, l'association travaille depuis deux ans sur un projet d'abattoir mobile. Installé sur un camion, il s'installerait au plus près des lieux de production, avec

un système de tournée et un passage tous les quinze jours. Reste que le coût d'abattage annoncé de 100 euros par porc semble trop élevé pour les éleveurs présents ; en effet, il en coûte environ 45 à 50 euros dans un abattoir traditionnel. Cette installation serait également accessible aux animaux élevés en mode conventionnel.

Abattoir fixe à Méry Corbon

Le second projet : un petit abattoir fixe près de l'atelier de découpe «Tradi découpe» à Méry Corbon. Il s'adresserait principalement aux éleveurs qui pratiquent la vente directe. Sa capacité serait de 1500 porcs par an ou équivalent. Ce projet, respectueux du bien-être animal, s'inscrirait ainsi dans la dynamique « circuits courts » plébiscitée par les consommateurs.

Les éleveurs ont insisté sur la nécessité de trouver une solution rapidement, car certains réfléchissent déjà à des abattoirs à la ferme, ou envisagent de cesser l'élevage d'ovins.

Ils ont prévu de se revoir pour participer activement à ce projet et lui permettre d'aboutir. Si vous êtes intéressés pour rejoindre la démarche, n'hésitez pas à nous contacter : Béatrice Rodts - 02 31 31 87 65.



Porte ouverte à l'antenne

Notre antenne sera ouverte à tous le 5 décembre : vous pourrez rencontrer gratuitement tous nos conseillers pour étudier avec eux le financement de vos projets, poser vos questions techniques et réglementaires. Nous vous attendons nombreux. Lire en p4.





**Toutes les données
de votre exploitation
à portée de main**



MesParcelles, nouvelle version, en bref...

MesParcelles est une solution de gestion des parcelles agricoles en ligne, pour un pilotage centralisé, optimisé et sécurisé de votre exploitation :

- Gérer la traçabilité de vos cultures,
- Suivre vos indicateurs environnementaux,
- Faciliter vos audits de certification environnementale,
- Piloter votre performance économique,
- Gérer les animaux avec le cahier de pâturage,
- Anticiper votre déclaration PAC.

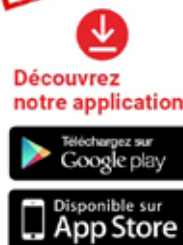
MesParcelles est une plateforme de services tout en un, pensée avec vous, pour votre exploitation.



Une utilisation en mobilité dans une vraie application

- STOP au carnet papier et à la double saisie sur ordinateur,
- Vous saisissez directement en ligne vos travaux de semis, de fertilisation et de traitement phytosanitaire,
- En cas de doute sur la réglementation phytosanitaire, l'app MesParcelles donne accès aux fiches produits et permet de tester les mélanges,
- Utilisable avec ou sans connexion.

NOUVEAUTÉ



Un abonnement annuel adapté à vos besoins

- Un service qui s'adapte à tous les types d'exploitation (grandes cultures, élevage, tout herbe...),
- Une utilisation en toute liberté, en autonomie ou accompagné par votre conseiller,
- Des mises à jour automatiques,
- Une assistance téléphonique personnalisée.

Venez découvrir MesParcelles

Bayeux le 11 déc. de 9h30 à 12h30
Hérouville St Clair le 3 déc. de 9h30 à 12h30
Lisieux le 3 déc. de 9h30 à 12h30
Vire le 2 déc. de 9h30 à 12h30

Vos contacts :

Bayeux
02 31 51 66 33

Hérouville Saint Clair
02 31 53 55 00

Lisieux
02 31 31 31 85

Vire
02 31 68 11 16

www.mesparcelles.fr

La confidentialité

Nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de notre organisme les informations nominatives portées à notre connaissance sans votre autorisation.

*Extrait du code d'éthique de la
Chambre d'agriculture du Calvados
fondé sur nos valeurs et destiné à
protéger vos intérêts essentiels.*

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité
par la Chambre d'agriculture du Calvados
Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin
Rédacteur en chef : Philippe Le Panse
Maquette : Cédric Skrzyniarsz
Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de
Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx
Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70
Mél. communication@calvados.chambagri.fr
Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270
Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf
mention contraire. Imprimerie Anquetil.